



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Chevaux

Question écrite n° 50283

Texte de la question

M Andre Berthol demande a M le ministre de l'agriculture et de la foret les mesures qu'il entend prendre pour developper l'elevage du cheval de loisirs, de course et de trait pour accroitre la pratique equestre et pour permettre a l'ensemble de ce secteur economique d'assurer son expansion dans la perspective europeenne.

Texte de la réponse

Reponse. - Apres avoir longtemps represente pour la nation une necessite vitale a travers l'armee, l'agriculture et les transports, le cheval a pu apparaitre apres la Seconde Guerre mondiale voue a etre relegue dans un conservatoire. Une nouvelle opportunité s'est ouverte a lui depuis les années 60 comme acteur économique dans une civilisation où le sport, les loisirs et les jeux, le tourisme, le besoin de contact avec la nature et les activités culturelles développent de nouveaux produits et créent donc des emplois. L'activité hippique, considérée dans cette optique comme une agro-industrie, avec ses 70 000 emplois directs recensés et certainement autant d'emplois induits, est aussi importante, à titre d'exemple, que le secteur transformation du lait. Mais à une époque où l'occupation et l'animation de l'espace rural, le lien ville-campagne, la recherche d'idées neuves en matière de diversification agricole et de polyactivité des ruraux sont des sujets d'actualité, le cheval représente une richesse insuffisamment exploitée et conserve encore une potentialité de développement importante. Cependant ce secteur économique est constitué d'une multiplicité d'activités organisées de façon cloisonnée, conduites essentiellement par des bénévoles au sein d'associations et caractérisées par une offre et une demande toutes deux atomisées. Le ministère de l'agriculture et de la forêt, à travers le service des haras, des courses et de l'équitation mène une politique de promotion de l'ensemble du secteur et de rassemblement de tous ses acteurs visant à favoriser la synergie entre les divers organismes et, tout en préservant la richesse que constitue le bénévolat, à permettre l'épanouissement d'un professionnalisme de qualité contribuant à une meilleure organisation économique du marché. Face à l'Europe, la France se présente avec de nombreux atouts qui appellent protection pour les uns, promotion pour les autres ; la promotion est à privilégier, tant il est vrai que l'attaque est la meilleure des défenses, mais nous avons à cet égard des progrès à faire et des mentalités à changer. Nos atouts, ce sont : notre patrimoine génétique extrêmement riche et varié ; nos terroirs réputés et notamment la Normandie ; notre image de marque, sans cesse valorisée par nos succès dans les compétitions internationales ; nos paysages et nos cultures régionales à découvrir à cheval ; notre savoir-faire, notamment dans les techniques sophistiquées de la maîtrise de la reproduction, de la génétique, de l'informatique et des constructions hippiques ; notre système d'autofinancement de l'ensemble du secteur par un prélèvement sur le pari mutuel lié aux courses ; notre système d'intervention de l'État à travers les haras nationaux qui, tout en conservant la richesse de leur tradition, opèrent une mutation pour s'adapter aux nouvelles données des règles du marché et du contexte socio-économique actuel, afin de jouer un rôle de catalyseur vis-à-vis de ce secteur foisonnant, l'aider à se fédérer et à structurer ses interventions. Notre politique de développement dans la perspective européenne se résume ainsi aux points suivants : mieux intégrer les filières des chevaux de courses, de selle et de trait de l'aval vers l'amont en vue d'une meilleure rentabilité économique et d'une sélection plus efficace, en tirant l'élevage par l'utilisation ; limiter les prestations techniques de l'État dans la

production a celle d'un regulateur economique et genetique ; interesser les collectivites locales aux possibilites de developpement offertes par le cheval ; privilegier des actions communes a l'ensemble des filieres dans les domaines de l'innovation, de l'information et de la formation ; mettre d'accent sur la promotion a l'aval. Pour terminer sur des illustrations concretes de cette politiques, je citerai les actions suivantes : dans le domaine des courses, la preservation du systeme francais de pari mutuel, la restructuration du galop, l'ouverture internationale du trotteur francais et l'adaptation en cours des dispositions reglementaires. Dans le domaine des chevaux de sport, la participation des socioprofessionnels a la politique de mise en valeur de nos races et la creation d'infrastructures destinees a constituer une vitrine internationale. Dans le domaine des chevaux de trait, au-dela des dispositions visant a soutenir le difficile debouche sur le marche de la viande, l'effort de diversification des debouches et notamment la promotion des activites ludiques et culturelles et la prise en compte de la contribution de ces races a l'animation et a l'entretien de l'espace rural en particulier dans les zones defavorisees. Dans le domaine du developpement des pratiques equestres, l'effort de sensibilisation des collectivites territoriales, le soutien a l'equitation verte, aux fermes equestres et aux activites sur poneys. La journee nationale du cheval, creee l'an dernier a l'initiative du ministre de l'agriculture est une illustration du souci de promouvoir l'ensemble de ce secteur aupres du public le plus large. Enfin, dans ce contexte en pleine evolution, le Gouvernement entend maintenir le dialogue avec l'ensemble des partenaires concernes : tel est l'objet du Conseil superieur du cheval cree l'an dernier, et dont les commissions travaillent sur un certain nombre de dossiers qui lui ont ete notamment soumis par le ministre de l'agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50283

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4737